



École francophone d'Airdrie

Un parent engagé dans l'éducation et la vie scolaire de son enfant est un atout inestimable pour l'école et l'élève.

Un parent peut s'impliquer:

comme bénévole dans l'école (par exemple: club de lecture, entraîneur d'une équipe sportive, etc);
avec le **conseil d'école** comme représentant de groupe ou comme membre élu sur le conseil d'administration;
avec la **société de parents** comme bénévole dans les activités ou comme membre élu sur le conseil d'administration.

Différences entre Conseil d'école et Société de parents

Conseil d'école

La loi qui régit le conseil d'école est l'**article 55 de l'EDUCATION ACT** de la province de l'Alberta.

Le conseil d'école consiste de parents élus lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) et de représentant de groupe tel qu'un représentant pour les enseignants, pour le personnel de soutien, pour la pré-maternelle, pour la maternelle et un membre de la communauté.

Le groupe représente les parents de l'école et a pour mission de conseiller la direction sur ce qui touche la vie des élèves. Le français est la langue officielle de ce groupe.

Société de parents

La loi qui régit les sociétés de parents est la **SOCIETIES ACT** de la province de l'Alberta.

La société de parents consiste de parents élus lors de l'assemblée générale annuelle (AGA) qui forme le conseil d'administration et de parents bénévoles qui sont impliqués dans les levées de fonds et les activités de la société.

Le groupe représente les parents de l'école et a pour mission d'amasser des fonds pour le bénéfice des élèves selon les besoins de l'école. Le français et l'anglais sont les langues de fonctionnement de ce groupe.

Vous voulez vous impliquer?

L'école, la direction, le conseil d'école et la société de parents sont toujours à la recherche de parents bénévoles pour leur donner un coup de main. Vous avez donc plusieurs choix qui s'offrent à vous.

Si vous êtes intéressé par tout ce qui touche l'école, l'éducation, le programmes scolaire et que vous aimeriez représenter les parents de l'école, donner votre opinion, conseiller la direction et avoir un impact dans la vie des élèves, le conseil d'école est un bon choix pour vous.

Si vous avez des bonnes idées de campagne de financement, vous êtes prêt à investir votre temps en prenant en charge ou en participant à une ou des levée(s) de fonds et que vous aimeriez avoir un impact financier positif pour l'école, la société de parents est un bon choix pour vous.

Vous voulez vous impliquer dans plusieurs groupes?

Pas de problème! Il n'y a aucune restriction et vous pouvez faire parti du nombre de groupes de votre choix!